



COMMUNIQUE DE PRESSE

REVALORISATION DU SMIC AU 1^{ER} MAI 2022 SMIC EN HAUSSE, POUVOIR D'ACHAT EN BAISSSE

Le salaire minimum va connaître une nouvelle revalorisation le 1^{er} mai 2022 du fait d'une inflation toujours plus forte. Ce rattrapage devrait être compris entre + 2,4% et + 2,6%.

Pendant ce temps-là, les salaires stagnent malgré la très forte hausse des dépenses de la vie courante, impactant encore lourdement le pouvoir d'achat des salariés.

Le salaire minimum est réévalué grâce à une disposition du Code du travail passée au travers des réformes car peu utilisée jusque-là, mais les parties patronales se refusent toujours à augmenter significativement les salaires dans le commerce, laissant les hausses du SMIC rattraper les minima de grilles de salaires dans les branches et les entreprises.

L'inflation, en France sur un an, est de 4,5% et les propositions patronales sur les salaires se situent entre + 0,9% et + 3,5% !!! En faisant ce choix, les employeurs et les organisations syndicales signataires assument de ne pas vouloir maintenir le pouvoir d'achat des salariés.

A contrario, pour engranger les aides d'argent public, distribuées allégrement par le gouvernement, on sort "les larmes de crocodile" et les grands discours et on ouvre grand le porte-monnaie.

En revanche, pour mettre la main à la poche pour soutenir l'économie et le pouvoir d'achat des salariés, il n'y a plus personne !

Dans le même temps, les fédérations patronales du commerce s'étonnent de la fuite des salariés, feignant ne pas comprendre pourquoi leurs offres d'embauche ne trouvent plus preneurs.

La Section fédérale FORCE OUVRIERE COMMERCE&VRP dénonce avec fermeté le comportement attentiste du patronat du commerce et exige qu'ils augmentent les salaires sans plus attendre et cessent de fabriquer des travailleurs pauvres !

Paris, le 5 avril 2022

Contacts :

Gérald GAUTIER : Secrétaire de la Section fédérale du Commerce & VRP - 06 60 86 28 29

David MALEZIEUX : Secrétaire Adjoint de la Section fédérale du Commerce & VRP de la FEC FO : 06 11 13 04 03

Audrey ROSELLINI : Secrétaire adjointe de la Section fédérale du Commerce & VRP - 06 78 83 98 35